

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu** le code de l'Éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
- Vu** le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 8 juin 2012 ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 29 juin 2012 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1 : Les tarifs pour l'inscription au colloque «IUTAM Symposium on materials and interfaces under high strain rate and large deformation» qui se tiendra du 17 au 21 juin 2013 sont fixés selon les modalités suivantes :

Plein tarif	400 €	Inscription avant le 10/05/2013 pour les chercheurs et industriels
Plein tarif	450 €	Inscription après le 10/05/2013 pour les chercheurs et industriels
Tarif réduit	350 €	Inscription avant le 10/05/2013 pour les étudiants
Tarif réduit	400 €	Inscription après le 10/05/2013 pour les étudiants
Gratuité		invités

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter du 25 mars 2013.

Articles 3 : Le secrétaire général, directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée dans les locaux du laboratoire du LEM 3 et sur le site intranet de l'Université.

Nancy, le 14 MAI 2013

Pierre MUTZENHARDT



Affiché à la Présidence et transmis au
Recteur, Chancelier des Universités, le
15/05/13